



Information

Argilliers, lundi 24 juillet 2023

Collecte des ordures ménagères

Hiver comme été, je sors mon bac marron une fois par semaine

En 2022, chaque habitant du territoire a produit **235kg d'ordures ménagères par an**. Parmi elles, 145kg ne devraient pas être placés dans le bac marron et pourraient être valorisés **s'ils étaient déposés dans la filière adéquate**.

Faute de tri, c'est la totalité du contenu du bac marron qui est enfoui au centre d'enfouissement de Bellegarde, sans aucune forme de valorisation.

Hiver comme été, je sors mon bac marron une fois par semaine

Engagé dans une politique volontariste de réduction des déchets, le SICTOMU généralise à l'ensemble de son territoire la collecte en porte à porte des emballages et poursuit le développement du compostage, conformément à la législation. Ces deux axes constituent des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets destinés à l'enfouissement.

Aujourd'hui, la double collecte estivale s'inscrit à contre sens des objectifs poursuivis. Elle ne favorise ni le tri ni le compostage des biodéchets qui constituent à eux seuls 40% du contenu du bac marron. Ainsi, le SICTOMU a fait le choix de ne pas renouveler la double collecte des ordures ménagères. **Désormais, hiver comme été, votre bac marron sera collecté une fois par semaine.**

Votre bac marron déborde ? De mauvaises odeurs s'en dégagent ?

5 astuces pour éviter ces aléas et réduire de 60% le volume de vos déchets :

1) Je dépose mes emballages en plastique, en carton et en métal dans le sac jaune

Le développement de la collecte en porte à porte des emballages se poursuit et devrait être généralisé à l'ensemble du territoire du SICTOMU d'ici la fin de l'année 2023. Pour effectuer votre tri, des sacs jaunes sont disponibles gratuitement en mairie. Vous devez y déposer l'ensemble de vos emballages en plastique, en carton et en métal :

- Les bouteilles (eau, soda ...), les flacons (gels douche ...), les pots (yaourts, crèmes fraîches), les barquettes (de viande, de charcuterie, de beurre ...) et les films en plastique ;
- Les emballages en carton et les briques alimentaires (carton de céréales, boîtes d'œufs, brique de lait ou de soupe ...) ;
- Les emballages métallique (boîtes de conserve, canettes, gourdes de compote, bidons de sirop, aérosols de laque ...)

IMPORTANT : *Imbriquer et laver ses emballages est à proscrire. En revanche, il est primordial de les vider avant de les déposer dans le sac jaune.*



2) Je tri et je composte mes biodéchets

Saviez-vous que les biodéchets tels que les épluchures de fruits et de légumes ou les restes alimentaires représentent à eux seuls 30% du volume de nos ordures ménagères ? C'est leur fermentation, c'est-à-dire leur dégradation en l'absence d'oxygène, qui peut être à l'origine d'odeurs désagréables dans votre bac marron.

Le compostage est un processus de dégradation naturel des biodéchets en présence d'oxygène, qui ne doit pas générer d'odeurs désagréables. Bien entretenu et avec un équilibre entre déchets secs et humides, un composteur doit dégager une odeur de sous-bois.

En optant pour le compostage de vos biodéchets, à l'échelle de votre domicile ou de votre quartier, vous réduirez le volume de votre bac marron ainsi que ses éventuelles odeurs. Vous obtiendrez également en quelques mois un fertilisant gratuit pour le jardin : le compost. Une aubaine lorsqu'on s'intéresse au prix des engrais dans le commerce : 60€ les 25kg d'engrais en moyenne.

Le SICTOMU accompagne ses habitants dans cette démarche vertueuse en mettant à disposition, gratuitement ou à tarifs réduits des composteurs de qualité et en offrant une formation de prise en main à tous les bénéficiaires.

EN SAVOIR PLUS : www.sictomu.fr/compostage

3) Je dépose mes emballages en verre dans la colonne verte

Dans les colonnes vertes on retrouve les emballages en verre tels que les bouteilles, les pots, les bocaux et les flacons. Le verre se recycle à 100% et à l'infini lorsqu'il est correctement trié. A contrario, le verre met plus de 4000 ans à se dégrader dans la nature.

Attention aux faux amis comme les ampoules, les miroirs, les vitres, les pots de fleurs, la porcelaine, les plats de type Pyrex ou plus généralement la vaisselle cassée. Ces éléments devront être déposés en déchèterie.

BON A SAVOIR : une tonne de verre recyclée permet de préserver 700kg de sable.

4) Je dépose mes papiers dans la colonne bleue

Dans la colonne bleue doivent être déposés tous les papiers de notre quotidien. Journaux, magazines, courriers publicitaires mais aussi enveloppes à fenêtre, cahiers à spirales ou avec agrafes.

Vous recevez trop de publicités ? Apposez un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres. Son respect est une obligation pour tous les diffuseurs.

BON A SAVOIR : une tonne de papier recyclé permet de préserver plus d'une vingtaine d'arbres.

5) Je me rends en déchèterie pour les déchets plus spécifiques

Sur le territoire du SICTOMU, 4 déchèteries sont accessibles gratuitement pour les usagers. Il est ainsi possible d'y déposer les déchets volumineux, tels que les meubles, les gravats, les végétaux, les métaux, le plâtre, les cartons ou encore le bois, les déchets chimiques tels que les produits de bricolage, de décoration, de jardinage, d'entretien automobile etc. et les déchets électriques et électroniques comme les piles, accumulateurs et batterie, les luminaires, les petits appareils ménagers et les gros appareils électroménagers.



De nouvelles filières de valorisation sont en cours de développement notamment pour les jeux et jouets, les articles de sports et de loisirs, les articles de bricolage thermiques. N'hésitez pas à solliciter l'agent d'accueil de votre déchèterie pour déposer vos objets dans les filières les plus adaptées.